

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MARTIN**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Martin, tenue au Centre municipal ce 6 juillet 2020 à 20 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Jean-Guy Morin
Siège #2 - André Roy
Siège #3 - Robert Lessard
Siège #4 - Yvan Paré
Siège #5 - Michel Marcoux
Siège #6 - Milisa Pépin

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant, André Roy. M. Dany Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

136-07-2020

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Suite à la présentation de l'ordre du jour,
Il est proposé par : Michel Marcoux
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et que tout autre sujet pourra y être ajouté.

ADOPTÉE

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 1er juin 2020

3.2 - Séance extraordinaire du 9 juin 2020

3.3 - Séance extraordinaire du 29 juin 2020

4 - GESTION ADMINISTRATIVE

4.1 - RICBS - Deuxième versement Quote-part 2020

4.2 - Logiciel Sport-Plus - Renouvellement

4.3 - CIM - Achat du module de transmission des bordereaux de paie par internet

4.4 - Blanchette Vachon S.E.N.C.R.L. / Mandat de vérification du 1er janvier au 31 août 2020

4.5 - Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches - Convention pour l'installation d'une borne de recharge électrique

4.6 - Achat du lot 5 424 588 - 193 1ere Avenue Est

5 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

5.1 - Loisirs

4 - GESTION ADMINISTRATIVE

140-07-2020

4.1 - RICBS - Deuxième versement Quote-part 2020

ATTENDU la facture No CRF2000767 présentée par la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sartigan (RICBS) au montant total de 47 202.96\$ (sans taxes) pour le deuxième versement de la quote-part de 2020, tel qu'approuvé lors de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 via la résolution No 247-10-2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le paiement de la facture No No CRF2000767 présentée par la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sartigan (RICBS) au montant total de 47 202.96\$ (sans taxes) pour le deuxième versement de la quote-part de 2020, tel qu'approuvé lors de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 via la résolution No 247-10-2019

ADOPTÉE

141-07-2020

4.2 - Logiciel Sport-Plus - Renouvellement

ATTENDU QU'une enveloppe budgétaire « régionale » était disponible pour l'utilisation du logiciel à l'an 1 et l'an 2;

ATTENDU QU'aucun financement n'était prévu pour l'an 3 et l'an 4 (1^{er} avril 2018 -31 mars 2020)

ATTENDU QU'aucun financement n'est prévu pour l'an 5 et l'an 6 (1^{er} avril 2020 -31 mars 2022)

ATTENDU QUE le logiciel Sport-Plus est utilisé dans plusieurs municipalités du regroupement depuis 4 ans;

ATTENDU QUE l'utilisation du logiciel :

- Améliore l'accessibilité aux services des citoyens;
- Permet la gestion de plateau sportif;
- Facilite la comptabilité et l'émission de reçus / relevés;
- etc.

ATTENDU QUE la municipalité de La Guadeloupe soit désignée par les autres participants comme étant gestionnaire du projet;

ATTENDU QUE le gestionnaire est le seul à être autorisé à dépenser pour la présence entente chez la compagnie Logiciel Sport-Plus;

ATTENDU QUE le montant annuel d'utilisation variera selon le nombre de municipalité à poursuivre le partenariat;

ATTENDU QUE le montant annuel à payer se situera entre 960\$ et 1400\$;

Il est proposé par Yvan Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présent que la municipalité de Saint-Martin

- Poursuive d'utiliser le logiciel pour l'an 5 et l'an 6;
- Permettre l'ajout de nouvelles municipalités à l'entente

ADOPTÉE

QUE le paiement sera fait en un seul versement lors de la signature de la transaction chez le notaire;

QUE monsieur Dany Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, est autorisé à signer tous documents relatifs à ces transactions.

ADOPTÉE

5 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

5.1 - Loisirs

146-07-2020

5.1.1 - Alarme Pro-Tech - Achat de caméras de surveillances supplémentaires

ATTENDU QUE la municipalité désire ajouter 11 caméras de surveillances pour installation sur le terrain du Complexe Sportif Matra, à la passerelle et dans le parc de l'ouest;

ATTENDU la soumission No 2456 d'Alarme Pro-tech au montant de 17 990.40\$ (taxes incluses);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Milisa Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présent d'autoriser l'achat de 11 caméras de surveillances pour installation sur le terrain du Complexe Sportif Matra, à la passerelle et dans le parc de l'ouest au coût de 17 990.40\$ (taxes incluses), tel que la soumission No 2456 d'Alarme Pro-tech.

ADOPTÉE

5.2 - Complexe Sportif Matra

147-07-2020

5.2.1 - Alarme Pro-Tech - Ouverture et fermeture des portes automatiques

ATTENDU QUE la municipalité désire faciliter la gestion de l'accès au Complexe Sportif Matra en installant un système d'ouverture et de fermeture automatique des portes;

ATTENDU la soumission No 2457 d'Alarme Pro-Tech au montant de 2 288.00\$ (taxes incluses).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'installation d'un système d'ouverture et de fermeture automatique des portes au montant de 2 288.00\$ (taxes incluses), tel que la soumission No 2457 d'Alarme Pro-Tech.

ADOPTÉE

5.3 - Club Sportif Grande-Coudée

État des résultats Juin 2020

6 - VOIRIE

148-07-2020

6.1 - Résultat de soumission No G007-2020 - Travaux de creusage des fossés

ATTENDU l'appel d'offre No G007-2020 pour des travaux de creusage des fossés;

ATTENDU les résultats suivants:

Jean-Yves Maheux & Fils Inc. 10,140.80\$ (taxes incluses)

Excavation Rolland Blais et Fils 22 929.46\$ (taxes incluses)

11 - PÉRIODE DE QUESTIONS

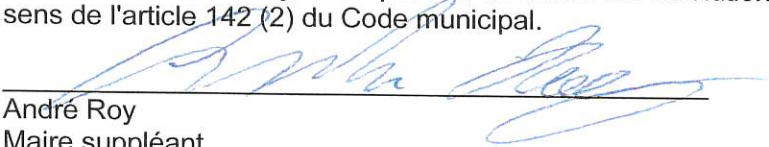
12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Michel Marcoux, et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.


ADOPTÉE

Fermeture à 20 hrs 20.

Je, André Roy, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



André Roy
Maire suppléant



Dany Poulin
Directeur général & secrétaire-trésorier